

PKF Fiduciaire SA
Rue des Battoirs 7
CH - 1205 Genève

Tél. : +41 22 301 54 40
Email : geneve@pkf.swiss
www.pkf.swiss



Genève • Fribourg • Lausanne
Moutier • Sion • Vevey • Neuchâtel

RAPPORT

de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation
sur les comptes de l'exercice arrêté
au 31 décembre 2025 de la

Fondation Cap-Loisirs

Genève

(N° 212/26 - YC)

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de Fondation de la
Fondation Cap-Loisirs

Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et des fonds affectés, tableau de financement et annexe) de la Fondation Cap-Loisirs pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Les indications du rapport de performance et du tableau de bord ne sont pas soumises à l'obligation de révision de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la Fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels :

- ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (en particulier la norme 21) ;
- ne sont pas en conformité avec la loi suisse, les statuts, les dispositions légales de la République et Canton de Genève (LGAF, LIAF) et autres directives étatiques.

Sans apporter de réserve à notre opinion de contrôle, nous attirons l'attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, qui décrit l'incertitude sur la répartition finale par le Réseau Romand ASA des subventions de l'OFAS pour les contrats de prestations 2015-2019, 2020-2023 et 2024-2027. Le montant du Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI comptabilisé dans les fonds affectés au 31 décembre 2025 pourrait ainsi être soit surévalué soit sous-évalué et, par conséquent, il en serait de même pour le résultat et le capital de l'organisation.

Genève, le 19 mars 2026

PKF Fiduciaire SA



 **Signature électronique qualifiée - Droit suisse**
Signé sur Skribble.com

Yann Clerc

*Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)*



 **Signature électronique qualifiée - Droit suisse**
Signé sur Skribble.com

Philippe Schmuz

Expert-réviseur agréé

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et des fonds affectés, tableau de financement et annexe) 2025

FONDATION CAP-LOISIRS
Genève

Comptes annuels 2025
Présentation selon Swiss GAAP RPC

Table des matières	Page No
Bilan	2
Compte d'exploitation	3-4
Tableau de variation du capital et des fonds affectés	5
Tableau de financement	6
Annexe	
1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat	7-8
2 Indications et explications pour les postes du bilan et du compte d'exploitation	9-19
3-15 Autres informations de l'annexe	20-22
Rapport de performance	23-25
Tableau de bord	26-27

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Bilan au 31 décembre 2025

2025

2024

ACTIF	Annexe	CHF	CHF
Actif circulant			
Trésorerie	2.1	209 073	239 518
Créances résultant de prestations de services	2.2	18 341	25 382
Autres créances à court terme	2.3	-	67
Actifs de régularisation	2.4	180 785	202 699
Total de l'actif circulant		408 199	467 666
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2.5	227 064	226 597
Immobilisations financières		34 430	34 404
Total de l'actif immobilisé		261 494	261 001
Trésorerie affectée			
Trésorerie affectée	2.1/2.8	1 138 576	2 083 311
Total de la trésorerie affectée		1 138 576	2 083 311
TOTAL DE L'ACTIF		1 808 269	2 811 978
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant d'achat de biens et de prestations de services		42 608	31 154
Autres dettes		39 966	47 221
Passifs de régularisation	2.6	71 572	71 284
Provisions	2.7	98 303	116 444
Total des capitaux étrangers à court terme		252 449	266 103
Capitaux étrangers à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat	2.10	-	-
Total des capitaux étrangers à long terme		-	-
Fonds affectés			
Fonds affectés d'investissement	2.8	183 109	186 484
Fonds affectés liés aux projets et activités	2.8	1 138 576	2 083 311
Total des fonds affectés		1 321 685	2 269 795
Capital de l'organisation			
Capital de dotation		10 000	10 000
Capitaux liés générés	2.9	283 410	283 840
Résultat de la période 2022-2025	2.10	-17 760	10 569
Résultat de l'exercice	2.10	-41 515	-28 329
Total du capital de l'organisation		234 135	276 080
TOTAL DU PASSIF		1 808 269	2 811 978

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Compte d'exploitation

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Budget

2025

2025

2024

PRODUITS D'EXPLOITATION

	Annexe	CHF	CHF	CHF
Produits des dons et aides financières				
Subventions cantonales (contrat de prestations avec le DCS)	2.11	1 264 726	1 264 726	1 264 726
Subventions cantonales ponctuelles	2.11	20 000	40 000	20 000
Subventions fédérales (OFAS-RRA)	2.11	2 245 128	2 269 824	2 245 128
Subventions communales	2.11	48 400	41 090	43 870
Aides financières publiques		3 578 254	3 615 640	3 573 724
Dons sans affectation	2.12	152 000	165 970	211 947
Dons affectés	2.8/2.13	530 000	1 064 400	376 699
Dons privés		682 000	1 230 370	588 646
Total produits des dons et aides financières		4 260 254	4 846 010	4 162 370
Produits des prestations / Autres produits				
Facturation des séjours et activités	2.14	1 200 000	1 199 776	1 246 023
Evènements, manifestations et projets	2.16	6 700	11 000	-
Autres produits		6 700	4 910	6 397
		1 213 400	1 215 686	1 252 420
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		5 473 654	6 061 696	5 414 790

CHARGES D'EXPLOITATION

Charges de personnel	2.15	-4 386 270	-4 486 102	-4 357 737
Frais de réalisation des séjours	2.14	-800 000	-737 274	-830 981
Frais indirects et frais de fonctionnement	2.17	-397 700	-409 231	-397 620
Frais évènements, manifestations et projets	2.16	-15 000	-52 782	-15 513
Amortissements	2.5	-103 828	-101 805	-101 586
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-5 702 798	-5 787 194	-5 703 437
RESULTAT D'EXPLOITATION		-229 144	274 502	-288 647

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Compte d'exploitation

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Budget

2025

2025

2024

	Annexe	CHF	CHF	CHF
RESULTAT D'EXPLOITATION (REPORT)		-229 144	274 502	-288 647
Résultat exceptionnel et des exercices antérieurs				
Dissolution provisions sur subventions OFAS art. 74 LAI	1.2	-	-	60 000
Variation de la provision vacances et heures supplémentaires	2.7	10 000	18 141	-1 607
Produits (+) / charges (-) des exercices antérieurs		-	-387	-640
Remboursement subvention OFAS au RRASA	1.2/2.8.6	-1 415 079	-1 279 330	-
		<u>-1 405 079</u>	<u>-1 261 576</u>	<u>57 753</u>
Résultat financier				
Produits financiers		-	44	211
Charges financières		-3 000	-3 025	-3 147
		<u>-3 000</u>	<u>-2 981</u>	<u>-2 936</u>
Variation des fonds affectés				
Attribution aux fonds affectés	2.8	-550 000	-1 230 610	-411 699
Utilisation des fonds affectés	2.8	2 076 367	2 178 720	615 552
		<u>1 526 367</u>	<u>948 110</u>	<u>203 853</u>
RESULTAT ANNUEL (AVANT REPARTITION)		-110 856	-41 945	-29 977
Attribution part revenant à l'Etat de Genève	2.10	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE (APRES REPARTITION)		-110 856	-41 945	-29 977
Variation des capitaux liés générés				
Attribution aux capitaux liés générés	2.9	-	-	-
Utilisation des capitaux liés générés	2.9	4 000	430	1 648
		<u>4 000</u>	<u>430</u>	<u>1 648</u>
RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE		-106 856	-41 515	-28 329

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Tableau de variation des fonds affectés et du capital de l'organisation 2025 et 2024

FONDS AFFECTES	Ref. Annexe	Etat au 1er janvier	Dotation dons d'investissement	Dotation dons monétaires	Utilisation des fonds affectés d'investissement	Utilisation	Etat au 31 décembre
FONDS AFFECTES 2025							
Fonds affectés d'investissement							
Fonds aménagement locaux	2.8.1	-	5 000	-	-125	-	4 875
Fonds véhicules	2.8.2	126 384	40 000	-	-41 620	-	124 764
Fonds équipements	2.8.3	60 100	25 000	-	-31 630	-	53 470
		186 484	70 000	-	-73 375	-	183 109
Fonds affectés liés aux projets et activités							
Fonds séjours vacances et activités loisirs	2.8.5	518 000	-	970 400	-	-450 400	1 038 000
Fonds pour événements spécifiques	2.8.4	-	-	64 000	-	-64 000	-
Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI	2.8.6	1 565 311	-	126 210	-	-1 590 945	100 576
		2 083 311	-	1 160 610	-	-2 105 345	1 138 576
TOTAL		2 269 795	70 000	1 160 610	-73 375	-2 105 345	1 321 685
FONDS AFFECTES 2024							
Fonds affectés d'investissement							
Fonds aménagement locaux	2.8.1	-	-	-	-	-	-
Fonds véhicules	2.8.2	158 564	15 000	-	-47 180	-	126 384
Fonds équipements	2.8.3	114 773	-	-	-54 673	-	60 100
		273 337	15 000	-	-101 853	-	186 484
Fonds affectés liés aux projets et activités							
Fonds séjours vacances et activités loisirs	2.8.5	628 000	-	371 100	-	-481 100	518 000
Fonds pour événements spécifiques	2.8.4	7 000	-	25 599	-	-32 599	-
Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI	2.8.6	1 565 311	-	-	-	-	1 565 311
		2 200 311	-	396 699	-	-513 699	2 083 311
TOTAL		2 473 648	15 000	396 699	-101 853	-513 699	2 269 795
CAPITAL DE L'ORGANISATION							
CAPITAL DE L'ORGANISATION	Ref. Annexe	Etat au 1er janvier	Attribution	Transferts internes des fonds	Utilisation	Part des subventions à restituer	Etat au 31 décembre
CAPITAL DE L'ORGANISATION 2025							
Capital de dotation		10 000	-	-	-	-	10 000
Capitaux liés générés							
Fonds social	2.9.1	29 941	-	-	-430	-	29 511
Fonds de couverture déficits / eng.contract.	2.9.2	253 899	-	-	-	-	253 899
		283 840	-	-	-430	-	283 410
Résultat							
Résultat après répartition 2022-2024		-17 760	-	-	-	-	-17 760
Résultat de l'exercice 2025	2.10	-	-41 945	-	430	-	-41 515
Résultat de la période 2022-2025		-17 760	-41 945	-	430	-	-59 275
TOTAL		276 080	-41 945	-	-	-	234 135
CAPITAL DE L'ORGANISATION 2024							
Capital de dotation		10 000	-	-	-	-	10 000
Capitaux liés générés							
Fonds social	2.9.1	31 589	-	-	-1 648	-	29 941
Fonds de couverture déficits / eng.contract.	2.9.2	253 899	-	-	-	-	253 899
		285 489	-	-	-1 648	-	283 840
Résultat							
Résultat après répartition 2022-2023		10 569	-	-	-	-	10 569
Résultat de l'exercice 2024	2.10	-	-29 977	-	1 648	-	-28 329
Résultat de la période 2022-2025		10 569	-29 977	-	1 648	-	-17 760
TOTAL		306 058	-29 977	-	-	-	276 080

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Tableau de financement 2025

2025

2024

Résultat de l'exercice	-41 515	-28 329
Augmentation (+) / diminution (-) des fonds affectés	-948 110	-203 853
Augmentation (+) / diminution (-) des capitaux liés générés	-430	-1 648
Amortissement d'immobilisations corporelles	101 805	101 586
Augmentation (-) / diminution (+) des actifs circulants	29 022	4 272
Augmentation (+) / diminution (-) des capitaux étrangers à court terme	-13 654	-50 098
Augmentation (+) / diminution (-) des capitaux étrangers à long terme	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-872 881	-178 070
Acquisition d'immobilisations corporelles	-102 272	-70 724
Augmentation des immobilisations financières	-26	-194
Liquidités affectées	944 735	117 000
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	842 437	46 082
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-	-
Total des flux de trésorerie	-30 445	-131 988
Etat des liquidités		
Etat des disponibilités au 1er janvier	239 518	371 506
Etat des disponibilités au 31 décembre	209 073	239 518
Variation des liquidités	-30 445	-131 988

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice 2025 (et 2024) ont été établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC (en particulier la RPC 21) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats.

Les comptes annuels sont également conformes aux statuts, aux lois suisses et genevoises (CC, CO, LGAF, LIAF, RIAF), ainsi qu'à la directive transversale de l'Etat de Genève EGE-02-04 "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées" et à la directive de bouclage 2025 du Département de la cohésion sociale (DCS).

1.2 Réserve sur l'évaluation des subventions de l'OFAS

Contrat de prestations 2015-2019 RRASA-OFAS :

Le Comité du RRASA a communiqué en date du 22 novembre 2021 que le contrat de prestations 2015-2019 avait été clos par l'OFAS avec un solde global positif. Le montant de l'excédent attribué et versé en faveur et pour utilisation de la Fondation Cap Loisirs était alors de CHF 83'264.

Néanmoins, sur demande du RRASA par le biais du rapport du 17 janvier 2022 de leur fiduciaire FIDAG, ce montant a été conservé dans le fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI (cf. point 2.8.6 de l'annexe aux comptes).

Dans une communication du 28 novembre 2024 du secrétariat général du RRASA figurait cependant un montant différent de CHF 209'474 en faveur du RRASA. N'ayant pas obtenu d'explications sur ce montant, le Conseil de fondation de Cap Loisirs a décidé de solliciter au Comité du RRASA une justification formelle de ces changements par courrier du 18 février 2026.

Une réponse succincte du Comité RRASA a été reçue en date du 10 mars 2026. Conformément au principe de prudence, le montant de CHF 209'474 a été provisoirement inscrit au fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI, ce qui représente une augmentation de la dette de CHF 126'210 par rapport au solde existant de CHF 83'264.

Contrat de prestations 2020-2023 RRASA-OFAS :

Dans une communication du 28 novembre 2024 du secrétariat général du RRASA, notre Fondation a été informée que l'OFAS s'était prononcé sur le traitement des prestations non réalisées durant la période affectée par la crise sanitaire liée au Covid-19 et qu'il demandait le remboursement des subventions perçues pour les prestations non réalisées.

Le 2 juillet 2025, la présidente du RRASA a communiqué, qu'à la suite des négociations avec l'OFAS, un rabais de 9.5% avait été obtenu ce qui ramenait la dette de Cap Loisirs à CHF 1'279'330. Conformément à la demande du RRASA, ce montant a été remboursé par Cap Loisirs en novembre 2025.

Néanmoins, le 11 juillet 2025, le secrétaire général du RRASA communique que ce montant ne permettrait pas de solder la dette. Un montant CHF 181'991 resterait dès lors acquis dans le fonds de fluctuation pour correspondre au reporting du RRASA auprès de l'OFAS.

Le 4 décembre 2025, le secrétariat général du RRASA s'est toutefois engagé à négocier l'application effective du rabais auprès de l'OFAS d'ici juin 2026.

En attendant le résultat des négociations entreprises par le secrétaire général du RRASA, le Conseil de fondation de Cap Loisirs a décidé, conformément au principe de prudence, de maintenir le solde de CHF 181'991.- sur le fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

Contrat de prestations 2024-2027 RRASA-OFAS :

Pour l'exercice 2025, la Fondation Cap Loisirs a reçu une subvention de CHF 2'269'824 de l'OFAS par l'intermédiaire du RRASA, ce qui correspond au montant annuel contractuel fixé dans le contrat de prestations 2025 avec le RRASA, majoré d'une indexation de 1.1% par rapport à la subvention reçue en 2024.

Pour 2024 le RRASA a calculé un montant de la CC4 de CHF 290'889. Bien que supérieur d'environ CHF 80'000 au montant calculé par Cap Loisirs, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer le chiffre calculé par le RRASA, conformément aux décisions prises pour les deux contrats précédents.

Conformément aux directives de l'OFAS, le montant de la CC4 de CHF 290'889 a donc été prélevé du fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI au 31 décembre 2025 (cf. point 2.8.6. de l'annexe aux comptes).

Le montant de CC4 positif pour l'année 2025, estimé à CHF 50'000, et correspondant aux prestations supplémentaires réalisées fait l'objet d'un suivi hors états financiers, dans l'attente des résultats du reporting définitif du RRASA pour l'année 2025, pour être intégré dans le fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI au 31 décembre 2026.

1.3 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Elle est évaluée à sa valeur nominale.

La trésorerie affectée n'est pas déposée sur un compte bancaire distinct étant donné l'existence de la "convention argent" signée avec l'Etat de Genève. Tous les fonds reçus par la Fondation font l'objet d'un transfert automatique en fin de journée sur le compte courant de l'Etat. La Fondation s'est cependant engagée à conserver la contrepartie de ces liquidités.

Créances résultant de prestations de services

Les créances envers les participants sont évaluées au bilan à leur valeur nominale sur la base des prestations facturées à la date du bouclage.

La provision pour perte sur débiteurs est évaluée sur la base des risques connus à la date d'établissement des comptes.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immobilisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Mobilier	12.5%
Matériel de bureau	20%
Matériel des secteurs d'animation	25%
Matériel des manifestations	25%
Véhicules	20%
Equipements informatique	25%
Equipements vidéo, audio, téléphones	25%
Aménagements locaux & travaux	10%

Le dernier inventaire physique de toutes les immobilisations corporelles a été établi avec effet au 1er avril 2021.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

Fonds affectés

En application de la norme Swiss GAAP RPC 21, les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- les dons affectés d'investissement sont enregistrés à leur réception dans les produits d'exploitation ("dons affectés"). Leur attribution aux fonds affectés ainsi que leur utilisation sur la durée d'amortissement du bien, sont constatées dans le résultat des fonds ("variation des fonds affectés").
- les dons affectés pour projets et activités sont enregistrés à leur réception dans les produits d'exploitation ("dons affectés"). Leur attribution aux fonds affectés ainsi que leur utilisation sont constatées dans le résultat des fonds ("variation des fonds affectés").

Les détails, ainsi que les mouvements des fonds affectés sont présentés sous point 2.8 de l'annexe aux comptes et dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Engagements de prévoyance

L'ensemble du personnel est affilié auprès de la caisse de pensions Stiftung Abendrot à Bâle.

Les cotisations dues à la Fondation de prévoyance sont comptabilisées dans les comptes de charges de personnel lorsqu'elles sont dues.

2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte de résultat

	Annexe	2025	2024
2.1 Trésorerie			
Caisses Fondation et secteurs		3 234	6 958
Postfinance		200 627	306 398
Banques		446 659	393 397
Compte courant - Etat de Genève		697 129	1 616 076
		<u>1 347 649</u>	<u>2 322 829</u>
./. Trésorerie affectée	2.8	-1 138 576	-2 083 311
Trésorerie disponible		<u><u>209 073</u></u>	<u><u>239 518</u></u>
2.2 Débiteurs liés aux séjours			
Débiteurs		19 306	26 718
./. Provision pour débiteurs		-965	-1 336
Débiteurs, valeur nette		<u><u>18 341</u></u>	<u><u>25 382</u></u>
2.3 Autres créances à court terme			
Autres créances		-	67
		<u><u>-</u></u>	<u><u>67</u></u>
2.4 Actifs de régularisation			
Produits à recevoir		27 567	46 859
Charges payées d'avance		153 218	155 840
		<u><u>180 785</u></u>	<u><u>202 699</u></u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

2.5 Immobilisations corporelles

Le seuil d'activation se situe à CHF 3'000.

La valeur d'assurance incendie se monte à CHF 1'189'000 pour le bâtiment, à CHF 263'926 pour les véhicules et à CHF 800'000 pour les marchandises, installations et propriétés de tiers au 31 décembre 2025.

Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2025 et 2024 :

	Immob. brutes	Achats	Ventes & mouvements	Immob. brutes	Amorti. cumulés	Amortisse- ments	Sorties & mouvements	Amorti. cumulés	Immob. nettes
	01.01.2025	2025	2025	31.12.2025	01.01.2025	2025	2025	31.12.2025	31.12.2025
Matériel animations	8 711	-	-3 100	5 611	8 711	-	-3 100	5 611	-
Equipement audiovisuel	15 200	-	-	15 200	15 200	-	-	15 200	-
Véhicules	419 367	40 006	-30 132	429 241	281 321	45 798	-30 132	296 987	132 254
Aménagement l'espace34	25 581	-	-25 581	-	25 581	-	-25 581	-	-
Mobilier	107 081	-	-	107 081	107 081	-	-	107 081	-
Matériel de bureau	5 994	-	-	5 994	5 994	-	-	5 994	-
Equipement informatique	283 798	57 157	-28 628	312 327	198 385	54 961	-28 628	224 717	87 610
Aménagement des locaux	1 971 234	5 109	25 581	2 001 924	1 968 096	1 047	25 581	1 994 724	7 200
TOTAL	2 836 966	102 272	-61 860	2 877 378	2 610 369	101 805	-61 860	2 650 314	227 064

	Immob. brutes	Achats	Ventes & mouvements	Immob. brutes	Amorti. cumulés	Amortisse- ments	Sorties & mouvements	Amorti. cumulés	Immob. nettes
	01.01.2024	2024	2024	31.12.2024	01.01.2024	2024	2024	31.12.2024	31.12.2024
Matériel animations	8 711	-	-	8 711	8 711	-	-	8 711	-
Equipement audiovisuel	15 200	-	-	15 200	15 200	-	-	15 200	-
Véhicules	415 717	37 150	-33 500	419 367	264 999	49 822	-33 500	281 321	138 046
Aménagement l'espace34	25 581	-	-	25 581	25 581	-	-	25 581	-
Mobilier	107 081	-	-	107 081	107 081	-	-	107 081	-
Matériel de bureau	15 784	-	-9 789	5 994	15 784	-	-9 789	5 994	-
Equipement informatique	257 969	33 574	-7 746	283 798	155 285	50 846	-7 746	198 385	85 413
Aménagement des locaux	1 971 234	-	-	1 971 234	1 967 178	918	-	1 968 096	3 138
TOTAL	2 817 277	70 724	-51 035	2 836 966	2 559 819	101 586	-51 035	2 610 369	226 596

Le détail des immobilisations corporelles liées à des fonds affectés est présenté dans les rubriques 2.8.1 à 2.8.6.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

2.6	Passifs de régularisation	2025	2024
	Charges à payer	71 572	71 284
		71 572	71 284

2.7 Provisions

	Provisions 01.01.2025	Attribution 2025	Dissolution 2025	Provisions 31.12.2025
Provision vacances/heures supplémentaires	116 444	-	-18 141	98 303
Provision subvention OFAS-RRA art .74 LAI	-	-	-	-
	116 444	-	-18 141	98 303

	Provisions 01.01.2024	Attribution 2024	Dissolution 2024	Provisions 31.12.2024
Provision vacances/heures supplémentaires	114 837	1 607	-	116 444
Provision subvention OFAS-RRA art .74 LAI	60 000	-	-60 000	-
	174 837	1 607	(60 000)	116 444

2.8 Fonds affectés

	Trésorerie affectée au 01.01.2025	Fonds affectés au 01.01.2025	Dons affectés 2025		Dissolution 2025		Fonds affectés au 31.12.2025	Trésorerie affectée au 31.12.2025*
			Investis,	monétaires	Fonds d'investis,	Fonds monétaires		
Fonds affectés d'investissement								
Fonds pour aménagement locaux	-	-	5 000	-	-125	-	4 875	-
Fonds pour véhicules	-	126 384	40 000	-	-41 620	-	124 764	-
Fonds pour équipements	-	60 100	25 000	-	-31 630	-	53 470	-
		186 484	70 000	-	-73 375	-	183 109	
Fonds affectés projets et activités								
Fonds événements spécifiques	-	-	-	64 000	-	-64 000	-	-
Fonds séjours vacances & act.loisirs	518 000	518 000	-	970 400	-	-450 400	1 038 000	1 038 000
Fonds de fluct. OFAS art. 74 LAI	1 565 311	1 565 311	-	126 210	-	-1 590 945	100 576	100 576
		2 083 311	-	1 160 610	-	-2 105 345	1 138 576	
Total	2 083 311	2 269 795	70 000	1 160 610	-73 375	-2 105 345	1 321 685	1 138 576

* donations affectées non dépensées

2.8.1	Fonds pour aménagement locaux	Annexe	2025	2024
	Fonds destiné au financement des travaux et de l'aménagement des locaux de la Fondation à la Rue Jean-Louis-Hugon 5.			
	Etat du fonds au 1er janvier		-	-
	Dons reçus durant l'exercice	2.13	5 000	
	./.. Dissolution de fonds pour couverture amortissement		-125	-
	Etat du fonds au 31 décembre		4 875	-

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

2.8.2	Fonds pour véhicules	2025	2024
	Fonds destiné à l'acquisition de véhicules utilisés dans le cadre des séjours et activités de la Fondation.		
	Annexe		
	Etat du fonds au 1er janvier	126 384	158 564
	Dons reçus durant l'exercice	40 000	-
	Dotation par le Conseil de fondation	-	15 000
	./ Dissolution de fonds pour couverture amortissement	-41 620	-47 180
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>124 764</u>	<u>126 384</u>
2.8.3	Fonds pour équipements		
	Fonds destiné au renouvellement d'équipements (informatique, audio-visuel, matériel d'animation, etc.)		
	Annexe		
	Etat au 1er janvier	60 100	114 773
	Dons reçus durant l'exercice	25 000	-
	./ Dissolution de fonds pour couverture amortissement	-31 630	-54 673
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>53 470</u>	<u>60 100</u>
2.8.4	Fonds pour événements spécifiques		
	Ce fonds est destiné aux manifestations ainsi qu'aux événements spécifiques et ponctuels (expositions, spectacles, concerts etc.)		
	Annexe		
	Etat au 1er janvier	-	7 000
	Dons reçus durant l'exercice	44 000	25 599
	Subventions ponctuelles Etat de Genève reçues	20 000	-
	./ Dissolution de fonds	-64 000	-32 599
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>-</u>	<u>-</u>
2.8.5	Fonds pour séjours de vacances et projets d'activités de loisirs		
	Ce fonds est destiné au financement de séjours de vacances et de projets d'activités de loisirs pour lesquels les aides financières des collectivités publiques ne sont pas suffisantes.		
	Annexe		
	Etat au 1er janvier	518 000	628 000
	Dons reçus durant l'exercice	950 400	351 100
	Subventions ponctuelles Etat de Genève reçues	20 000	20 000
	./ Dissolution de fonds	-450 400	-481 100
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>1 038 000</u>	<u>518 000</u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

2.8.6 Fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI

Ce fonds a été constitué en 2021 en application de la circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées (CSOAPH) et sert au financement des prestations destinées à l'exploitation au sens de l'art. 74 LAI, conformément au contrat de prestations entre l'OFAS (via le RRASA) et la Fondation Cap Loisirs.

Ce fonds est constitué annuellement par les subventions de l'AI non utilisées durant la période contractuelle qui résultent des contributions de couverture positives (CC4) issues de la comptabilité analytique d'exploitation art. 74 LAI.

Les dotations et prélèvements du fonds de fluctuation ont un caractère provisoire. Une fois le décompte final de la période contractuelle établi par l'OFAS, les charges et les produits imputables sont comptabilisés de manière définitive.

Pour plus de détails relatifs à ce fonds, référence est faite au point 1.2 de l'annexe aux comptes.

	Annexe	2025	2024
Etat au 1er janvier		1 565 311	1 565 311
Ajustement solde CC4 du contrat de prestations 2015-19	1.2 / 2.11	126 210	-
./. Remboursement au RRASA (contrat prestations 2020-23)	1.2 / 2.11	-1 279 330	-
Ajustement solde CC4 du contrat de prestations 2020-23	1.2 / 2.11	-20 726	-
./. Dissolution de fonds (CC4 reporting RRASA-OFAS 2024)	1.2 / 2.11	-290 889	-
Etat du fonds au 31 décembre		100 576	1 565 311
 <u>Composition du fonds de fluctuation OFAS :</u>			
Solde CC4 contrat de prestations RRASA-OFAS 2015-2019	1.2 / 2.11	209 474	83 264
Solde CC4 contrat de prestations RRASA-OFAS 2020-2023	1.2 / 2.11	181 991	1 482 047
Solde CC4 contrat de prestations RRASA-OFAS 2024-2027 ¹⁾	1.2 / 2.11	-290 889	-
		100 576	1 565 311

¹⁾ Le montant de CC4 positif pour l'année 2025, estimé à CHF 50'000, et correspondant aux prestations supplémentaires réalisées fait l'objet d'un suivi hors états financiers, dans l'attente des résultats du reporting définitif du RRASA pour l'année 2025, pour être intégré dans le fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI au 31 décembre 2026.

2.9 Capitaux liés générés

Fonds social		29 511	29 941
Fonds de couverture de déficits et engagements contractuels		253 899	253 899
		283 410	283 840

2.9.1 Fonds social

Etat au 1er janvier		29 941	31 589
Utilisation du fonds social		-430	-1 648
Etat du fonds au 31 décembre		29 511	29 941

Le fonds social est destiné à venir en aide aux familles en difficultés financières et à offrir à des personnes avec une déficience intellectuelle la possibilité de participer ponctuellement à des activités supplémentaires indispensables pour elles.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

	2025	2024
2.9.2 Fonds de couverture de déficits et engagements contractuels		
Etat au 1er janvier	253 899	253 899
Utilisation du fonds de couverture déficits et engagement contractuels	-	-
Etat du fonds au 31 décembre	253 899	253 899

Ce fonds constitue une réserve destinée à la couverture des déficits et au respect des engagements contractuels, notamment des salaires.

Dans le cadre du processus de certification ZEWO en cours, le Conseil de fondation a fixé pour objectif du fonds une valeur cible d'un montant de CHF 350'000. Ce montant, en complément d'une ligne de crédit contractuelle de CHF 600'000 avec l'Etat de Genève, devrait permettre de répondre aux exigences de la norme 11 du ZEWO.

2.10 Part de subventions non dépensées et résultat de l'exercice

En vertu du contrat de prestations signé entre l'Etat de Genève et la Fondation Cap Loisirs pour la période 2022-2025, le résultat annuel est comptabilisé au bilan dans le capital de l'organisation de la Fondation, dans un compte "Résultat période 2022-2025".

A l'échéance du contrat, le Département de la cohésion sociale (DCS) procède à l'analyse de la situation financière de la Fondation Cap Loisirs, sur la base des critères et procédures définis par le Conseil d'Etat.

A l'échéance du contrat, une part de 13% d'un éventuel résultat cumulé bénéficiaire est restituable à l'Etat de Genève sur la base des critères et procédures définies par le Conseil d'Etat, tandis que la Fondation assumera ses éventuelles pertes cumulées.

Le tableau de suivi des résultats, avant et après répartition, selon le contrat de prestations 2022-2025 se présente comme suit :

	2022	2023	2024	2025	Total
Résultat de l'exercice avant répartition	9 209	95 712	-29 977	-41 945	32 999
./. Répartition cumulée du résultat - part Etat de Genève 2022-2025	-	-	-	-	-4 290
Résultat de l'exercice après répartition	9 209	95 712	-29 977	-41 945	28 709

Conformément au point 5.3 de la Procédure de bouclage 2025 de l'OAIS, aucune restitution à l'Etat de Genève n'est demandée pour une part de résultat restituable inférieure ou égale à CHF 10'000. De ce fait, le montant de CHF 4'290 est indiqué à titre informatif dans le tableau ci-dessus, sans être comptabilisé dans les états financiers de la Fondation.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

2.11	Aides financières des collectivités publiques	Annexe	2025	2024
	<u>Subventions cantonales (DCS)</u>			
	Canton de Genève - subvention de fonctionnement		1 264 726	1 264 726
	Canton de Genève - subventions ponctuelles	2.8.4/2.8.5	40 000	20 000
			<u>1 304 726</u>	<u>1 284 726</u>
	<u>Subventions fédérales (OFAS via le RRASA)</u>			
	Subvention annuelle selon contrat de prestations avec le RRASA	1.2	2 269 824	2 245 128
	Total subventions OFAS reçues via le RRASA		<u>2 269 824</u>	<u>2 245 128</u>
	<u>Subventions communales</u>			
	Communes genevoises		32 150	35 545
	Ville de Genève - subventions ponctuelles		8 940	8 325
			<u>41 090</u>	<u>43 870</u>
	Total des aides financières publiques		<u>3 615 640</u>	<u>3 573 724</u>

Depuis le 1er janvier 2001, la relation avec la Confédération (OFAS) est assurée par l'intermédiaire d'une organisation faitière, le Réseau Romand ASA (RRASA), à laquelle la Fondation Cap Loisirs est affiliée. Les subventions OFAS 2024 et 2025 ont été fixées sur la base de contrats de prestations annuels avec le RRASA.

S'agissant de la relation avec l'Etat de Genève (DCS), un contrat de prestations a été signé pour la période 2022-2025. La répartition annuelle du résultat est présentée au point 2.10 de l'annexe aux comptes.

2.12	Dons sans affectation	2025	2024
	Dons de personnes morales (fondations privées, associations, entreprises, etc.)	151 500	203 800
	Dons de personnes physiques	12 500	5 277
	Dons liés au Cercle des amis	1 970	2 870
	Total des dons non affectés	<u>165 970</u>	<u>211 947</u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

2.13	Dons affectés	Annexe	2025	2024
	<u>Véhicules</u>	2.8.2		
	Loterie de la Suisse romande		25 000	-
	Fondation Pasha		15 000	-
			40 000	-
	<u>Equipements / Aménagement locaux</u>	2.8.3		
	Fondation genevoise privée		30 000	-
			30 000	-
	<u>Séjours vacances et activités de loisirs</u>	2.8.5		
	Dons de personnes morales (fondations privées, associations, entreprises, etc.)		925 000	335 000
	Dons et legs de personnes physiques		25 400	16 100
			950 400	351 100
	<u>Prestations et événements spécifiques</u>	2.8.4 / 2.16		
	Fonds Helios		20 000	-
	Fonds de mécénat SIG		4 000	-
	Stiftung Denk an mich		20 000	7 000
	Fédération genevoise des associations des personnes handicapées		-	18 599
			44 000	25 599
	Total des dons affectés		1 064 400	376 699

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

2.14	Produits et frais des prestations	2025	2024
	<u>Produits de facturation des séjours et activités</u>		
	Produits de facturation des séjours et activités	1 199 405	1 244 559
	Dotation (-) / dissolution (+) provision pour débiteurs	371	1 464
		1 199 776	1 246 023
	<u>Frais de réalisation des séjours et activités</u>		
	Hébergement, alimentation, animation, déplacements ¹⁾	-721 213	-812 218
	Autres frais liés aux séjours	-16 061	-18 763
		-737 274	-830 981
<p>¹⁾ Dès le 1er janvier 2024, un forfait de CHF 28 par jour et par véhicule utilisé est calculé en interne et ajouté aux frais directs de réalisation des séjours et activités afin de mieux refléter les coûts réels et réduire les frais indirects (cf. point 2.17 de l'annexe aux comptes).</p>			
2.15	Charges de personnel		
	Les salaires du personnel de base (animation et administration) sont fixés en référence à l'échelle des traitements de l'Etat de Genève. Les salaires du personnel de séjours sont établis selon le barème fixé par la Fondation.		
	<u>Personnel lié aux prestations fournies</u>	2025	2024
	Charges de personnel de l'animation	1 486 410	1 352 302
	Charges de personnel du personnel de séjours	2 372 821	2 386 473
	Total charges de personnel lié aux prestations fournies	3 859 231	3 738 775
	<u>Personnel lié à la direction et à l'administration</u>		
	Total charges de personnel lié à la direction et à l'administration	626 871	618 962
	<u>Récapitulatif</u>		
	Total des salaires bruts	3 760 921	3 759 806
	Indemnités des assurances maladie et accident	-3 136	-78 686
	Cotisations patronales aux assurances sociales (AVS, LPP, LAA, APG)	712 534	663 122
	Frais de formation et autres frais de personnel	15 783	13 495
	Total des charges de personnel	4 486 102	4 357 737

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

2.16 Evènements, manifestations et projets spécifiques

	2025				
	Dons/subventions affectés utilisés	Produits événements	Charges directes	Charges salariales 1)	Résultat net (sans charges salariales)
Expositions et évènements					
Evènement "Saint-Valentin": bal et exposition	20 000	-	-6 894		13 106
Evènement "PâqueBO aux Bains de Pâquis"	44 000	11 000	-44 974		10 026
Préparation évènement "Saint-Valentin 2026"	-	-	-914		-914
Total expositions et évènements	64 000	11 000	-52 782	-	22 218
Manifestations					
Performances dans le cadre de manifestations	-	-	-		-
Total manifestations	-	-	-	-	-
Projets spécifiques (mandats)					
Néant	-	-	-		-
Total projets spécifiques	-	-	-	-	-
Total évènements et projets spécifiques	64 000	11 000	-52 782	-	22 218

	2024				
	Dons/subventions affectés utilisés	Produits événements	Charges directes	Charges salariales 1)	Résultat net (sans charges salariales)
Expositions et évènements					
Evènement "Saint-Valentin": bal et exposition	14 000	-	-8 304		5 696
Evènement "Le Train Fantôme": vernissage et film	-	-	-413		-413
Evènement "10 ans de la CDPH"	18 599	-	-6 491		12 108
Préparation évènement "Saint-Valentin 2025"	-	-	-306		-306
Total expositions et évènements	32 599	-	-15 513	-	17 086
Manifestations					
Performances dans le cadre de manifestations	-	-	-		-
Total manifestations	-	-	-	-	-
Projets spécifiques (mandats)					
Néant	-	-	-		-
Total projets spécifiques	-	-	-	-	-
Total évènements et projets spécifiques	32 599	-	-15 513	-	17 086

¹⁾ Les charges salariales d'encadrement sont incluses dans les charges de personnel liés aux prestations.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

2.17	Frais indirects et frais de fonctionnement	2025	2024
	<u>Frais indirects liés aux prestations</u>		
	Frais d'entretien, assurance et impôts véhicules	80 542	56 970
	Loyer parkings	23 201	23 201
	Facturation interne utilisation des véhicules durant les séjours ¹⁾	-57 560	-60 412
	Frais de publication et de communication	13 370	13 426
	Autres charges d'exploitation	19 254	23 813
		<u>78 807</u>	<u>56 998</u>

¹⁾ Dès le 1er janvier 2024, un forfait de CHF 28 par jour et par véhicule utilisé est calculé en interne et ajouté aux frais directs de réalisation des séjours et activités (cf. point 2.14 de l'annexe aux comptes).

	<u>Frais de fonctionnement</u>		
	Charges locaux administratifs (SIG)	5 404	5 709
	Loyer locaux Rue Jean-Louis-Hugon 5	116 966	115 713
	Entretien locaux	27 162	29 393
	Information, publication	2 527	2 288
	Assurances	8 078	8 381
	Frais de secrétariat	13 866	15 750
	Frais de poste et téléphone	13 985	15 196
	Frais informatiques	35 015	30 362
	Cotisations au Réseau Romand ASA	63 649	69 841
	Autres cotisations	6 479	4 624
	Honoraires	22 162	27 351
	Location matériel, photocopies	7 925	7 612
	Abonnements et documentation	25	25
	Autres charges d'exploitation	7 181	8 377
		<u>330 424</u>	<u>340 622</u>
	Total des frais indirects et frais de fonctionnement	<u>409 231</u>	<u>397 620</u>

2.18	Charges selon la méthode ZEWO	2025	2024
	Charges d'obtention de financement	2% 122 600	2% 121 655
	Charges administratives	11% 634 476	11% 635 853
	Charges de projets ou de prestations	87% <u>5 030 118</u>	87% <u>4 945 928</u>
	Charges totales d'exploitation	100% 5 787 194	100% 5 703 437

La méthode ZEWO a été appliquée pour calculer la répartition des charges. La majorité du personnel employé par la Fondation Cap Loisirs est dédié au bon déroulement des prestations (cf. point 9 de l'annexe aux comptes).

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

	2025	2024
3 Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat		
3.1 Subvention OFAS par l'intermédiaire du Réseau Romand ASA (RRASA)	Voir annexe 1.2 et 2.11	Voir annexe 1.2 et 2.11
4 Engagements, cautions, dettes, actifs mis en gage, etc.		
<ul style="list-style-type: none"> • Montant des cautionnements, obligations de garanties et constitution de gages en faveur de tiers • Engagements de bail à loyer • Dettes envers les institutions de prévoyance • Actifs mis en gage 	Néant 29 331 Néant Néant	Néant 29 016 Néant Néant

5 Continuité d'exploitation

L'exercice 2025 se clôture sur un résultat d'exploitation positif de CHF 274'502, soit un écart significatif par rapport au budget. Cette différence s'explique principalement par la réception, en décembre 2025, de deux dons importants de la part d'un tiers privé, destinés à être utilisés en 2026.

Les enjeux auxquels Cap Loisirs reste confronté restent toutefois nombreux : incertitudes financières sur les subventions passées (cf. point 1.2 de l'annexe) et futures de l'OFAS en raison de litiges avec le RRASA ; financement de l'indexation (notamment celle en lien avec le salaire minimum genevois) ; reconnaissance de la croissance des besoins d'encadrement.

Le nouveau contrat de prestations quinquennal 2026-2030 avec l'Etat de Genève – Département de la Cohésion Sociale (DCS), en cours de finalisation, reconnaît néanmoins ces incertitudes. Cap Loisirs et le DCS ont convenu de poursuivre les échanges afin de déterminer si le présent contrat et ses indicateurs doivent être adaptés en cas d'évolution des facteurs contextuels.

Le Conseil de fondation est conscient des risques liés à ces incertitudes et est confiant que les démarches nécessaires ont été entreprises (et sont en cours) afin d'assurer la pérennité de la Fondation. Il suit l'évolution de la situation de près et veille à ce que des mesures adéquates soient prises en cas de risque de dégradation de l'équilibre financier de la Fondation.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

6 Evénements importants survenus après la date du bilan

Néant

2025

2024

7 Rémunérations versées aux membres dirigeants

- Conseil de fondation (rémunération directe et indirecte)

Néant

Néant

- Rémunération de la direction

	# de personnes	Taux d'activité moyen	Montant en CHF	EPT annuel total moyen	Salaire moyen par EPT
2025	1	100.0%	cf. note 1)	1	cf. note 1)
2024	1	100.0%	cf. note 1)	1	cf. note 1)

¹⁾ Conformément aux normes Swiss GAAP RPC, le salaire de la Direction de la Fondation n'est pas indiqué, car ceci reviendrait à déclarer le salaire d'une seule personne. Aucune autre indemnité au sens de l'art. 734a al. 2 CO n'a été versée à la Direction durant l'exercice 2025.

8 Subventions non monétaires de la Ville de Genève

Loyer dépôt à l'école Pré-Picot

3 876

3 876

Places de parking av. Sainte-Clotilde 20-22

2 088

2 088

5 964

5 964

9 Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Direction et administration

4.9

4.9

Animateurs responsables des séjours et activités

11.3

10.6

Moniteurs

34,5

35.3

10 Indication sur l'évaluation des risques

L'analyse des risques établie annuellement par la Direction a été approuvée par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 4 décembre 2025.

11 Transactions avec des parties liées

Les subventions de l'OFAS sont accordées par l'intermédiaire du Réseau Romand ASA, association faïtière à laquelle la Fondation Cap Loisirs est affiliée (voir point 2.11 de l'annexe aux comptes annuels).

En complément, il sied de rappeler la relation de la Fondation avec l'Etat de Genève dans le cadre du contrat de prestations (voir point 2.11 de l'annexe aux comptes) et de la "convention argent" par laquelle elle bénéficie d'une ligne de crédit.

12 Contrôle des comptes annuels

Le Conseil de fondation a décidé de soumettre ses comptes annuels au contrôle restreint à partir du bouclage de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

13 Rapport du Service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI)

Les comptes annuels de l'exercice 2014 ont fait l'objet d'un contrôle de la part du Service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) qui a rendu son rapport le 9 décembre 2015.

Un suivi des recommandations leur a été adressé le 22 janvier 2017 et la plupart des mesures ont d'ores et déjà été appliquées au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, une mesure est encore en cours de résolution avec le DCS.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2025 avec chiffres comparatifs 2024

14 **Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (O AIS)**

L'O AIS a effectué une analyse des comptes annuels 2024 et a transmis ses commentaires par courrier du 1er octobre 2025.

L'O AIS a relevé que les états financiers respectent globalement les exigences fixées pour l'année 2024 et a mentionné les bons résultats atteints dans l'ensemble par Cap Loisirs en 2024 par rapport aux indicateurs fixés.

15 **Demandes de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP)**

Les états financiers de l'exercice 2024 ont suscité la remarque suivante de la part de l'ASFIP :

- Dans leur courrier du 20 juin 2025, l'ASFIP a demandé, conformément à l'art. 84b CC, de leur communiquer le montant global des indemnités au sens de l'art. 734a al. 2 CO versées à la Direction pour l'année 2024, et de leur transmettre désormais cette information chaque année.

Un courrier a été adressé à l'ASFIP en date du 24 juin 2025, confirmant qu'en dehors du salaire, aucune autre indemnité au sens de l'art. 734a al. 2 CO n'a été versée à la Direction durant l'année 2024, et que cette information sera intégrée dans l'annexe aux comptes des prochains exercices.

Rapport de performance 2025

1 **Forme juridique, mission et prestations**

La Fondation Cap Loisirs est une fondation privée sans but lucratif au sens des articles 80 et suivants du Code Civil. Elle a été constituée le 23 décembre 1980 à Genève.

Elle a été inscrite au registre du commerce en date du 30 janvier 1981.

La Fondation est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale (décision du Conseil d'Etat du 10 novembre 1982 pour une durée indéterminée). Elle est placée sous l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), dossier no KGE-1283.

La Fondation a pour but de contribuer à l'autonomie, à l'intégration sociale, à la formation et au développement des personnes, mineures et majeures, avec une déficience intellectuelle, pendant leur temps libre, et de soutenir également les proches de ces personnes.

Les statuts de la Fondation ont été modifiés en 2024 afin de refléter la nouvelle gouvernance de la Fondation décidée par le Conseil de fondation (cf. point 2 Organisation). Les nouveaux statuts ont été approuvés par l'ASFIF en date du 11 novembre 2024 et inscrits au Registre du Commerce en date du 19 novembre 2024.

Comme indiqué dans son contrat avec l'Etat de Genève, les prestations réalisées par la Fondation, en lien avec ses buts statutaires, sont les suivantes :

- l'accueil, le conseil et l'accompagnement socio-éducatif des personnes en situation de handicap dans la durée, de l'enfance jusqu'à la vieillesse
- le conseil et l'accompagnement des parents et proches des personnes en situation de handicap
- l'organisation et la réalisation d'activités, de projets et de séjours adaptés (journées, week- end, vacances), prenant en compte l'évolution de la population (âge, autonomie, besoins), du domaine des loisirs et des contextes sociaux
- l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cadre des activités, projets et séjours, favorisant notamment leur participation, leur autonomie et leur intégration sociale
- le partenariat avec les familles, les proches, les milieux spécialisés et les autres organismes sociaux
- la création et la participation à des événements favorisant la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité (culturelle, artistique, sportive, etc.)
- la formation du personnel d'encadrement, notamment des nouveaux moniteurs
- l'information, la recherche et la sensibilisation de la population et des autorités face à l'évolution des besoins, des prestations et des représentations dans ce domaine
- la collaboration avec d'autres milieux (entreprises, médias, etc.) autour d'actions favorisant leur sensibilisation au milieu du handicap, le soutien de la Fondation et une participation réciproque.

Ces prestations forment un ensemble cohérent fondé sur une approche globale de la personne humaine, de ses besoins, de ses liens sociaux et de son accompagnement.

La Fondation prend toutes mesures propres à atteindre ces buts, notamment :

- a) elle organise des séjours et des activités de loisirs,
- b) elle encourage et organise la pratique des sports et des activités culturelles,
- c) elle collabore avec les institutions sociales et culturelles.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Rapport de performance 2025

2 Organisation de la fondation

Les organes de la Fondation sont :

- le Conseil de fondation
- les Pôles
- l'organe de révision

2.1 Le Conseil de fondation

Le Conseil est composé de huit à douze membres :

- deux parents ou proches de bénéficiaires des prestations de Cap Loisirs,
- un-e représentant-e d'Insieme Genève,
- un-e professionnel-le provenant d'une institution partenaire de Cap Loisirs,
- trois à sept autres membres choisis pour leurs compétences et intérêt à contribuer à la bonne marche de Cap Loisirs,
- un membre du personnel de Cap Loisirs.

Au 31 décembre 2025, le Conseil de fondation est composé de :

Prénom et Nom	Membre du Pôle	Fonction au Conseil	Membre en tant que :
* M. Damien CLERC	PFin	Président	Intérêt personnel - Parents-Proche
M. Jean-François BERGER	PCom	Membre	Intérêt personnel - Parents-Proche
M. Laurent BERNEY	PFin	Membre	Intérêt personnel
M. David IMBODEN	PFin	Membre	Professionnel Fondation Ensemble
Mme Catherine KAVADZE	PPart	Membre	Intérêt personnel
Mme Véronique LOMBARD	PCom	Membre	Intérêt personnel - Parents-Proche
* Mme Lisa PARENTI	PCom	Membre	Intérêt personnel
Mme Christine SERDALY MORGAN	PPart	Membre	Intérêt personnel - Parents-Proche
M. Claude-Hubert TATOT	PCom	Membre	Intérêt personnel
M. Nicolas TSCHANZ	PPart	Membre	Intérêt personnel - Membre du personnel
M. Harald WITTEKIND	PPart	Membre	Représentant Insieme Genève

Personne salariée responsable de la gestion (sans droit de vote)

* M. Grégoire LABHARDT	Tous	Directeur
------------------------	------	-----------

* personnes habilités à signer collectivement à deux

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour une durée de trois ans et sont immédiatement rééligibles à la fin de leur mandat. Ils sont bénévoles et ne touchent aucune indemnité (jetons de présence, etc.).

2.2 Les Pôles

Les Pôles de la Fondation sont :

- le Pôle finances (PFin)
- le Pôle participant-e-s et ressources humaines (PPart)
- le Pôle communication et recherche de fonds (PCom)

Les Pôles sont composés d'au minimum de deux membres du Conseil de fondation et de la Direction, laquelle peut déléguer un-e suppléant-e pour la représenter.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Rapport de performance 2025

De plus, les membres suivants du personnel de Cap Loisirs font également partie des Pôles :

Mme Sandra HUSISTEIN SIMIAN - Pôle communication et recherche de fonds

Mme Annette PUGLIA-EGLOFF - Pôle Finances

2.3 L'organe de révision

Le mandat de l'organe de révision de la Fondation a été confié à la société PKF Fiduciaire SA, membre d'EXPERTsuisse, situé Rue des Battoirs 7, 1205 Genève, pour le bouclage de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

2.4 La Direction

La Direction gère et dirige les activités de la Fondation conformément à son cahier des charges, aux présents statuts et aux règlements de la fondation.

Le/la directeur/-trice de la fondation participe aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative. Il/elle est membre des trois Pôles.

3 Statistiques – Activités – Participation – Encadrement	2025	2024
week-ends (2 à 3 jours)	112	117
journées (1 jour)	38	41
camps année scolaire (4 jours et plus)	40	41
camps d'été (1 à 3 semaines)	13	13
semaines de centres aérés année scolaire (enfants et adolescents)	3	3
semaines de centres aérés d'été (enfants et adolescents)	14	14
mercredis aérés (enfants et adolescents)	37	37
cours annuels - ateliers (séances hebdomadaires)	9	8
projets de loisirs personnalisés (projets annuels comprenant des séances hebdomadaires / périodiques)	22	27
activités ponctuelles		
- aide en lieu d'accueil (séances)	47	59
- concerts, animation	12	12
- expositions	4	2
<u>Participant-e-s</u> - personnes (enfants et adultes) ayant participé aux activités		
▪ nombre de personnes	483	485
enfants / adolescents 158 adultes 325		
▪ nombre de journées-participants effectuées	9170	9930
enfants / adolescents 2613 adultes 6557		
▪ moyenne de participation (participants/journées par année)	19.0	20.5
<u>Personnel d'encadrement</u> - animateur-trice-s et moniteur-trice-s (+ civilistes)		
▪ nombre de personnes	199	197
▪ nombre de journées d'encadrement effectuées	6224	6450
nombre de postes terrain à 100% (postes plein temps)	45.8	45.9
▪ taux d'encadrement annuel moyen	67.9%	65.0%